



Premier Symposium régional sur la pêche artisanale durable en Méditerranée et en mer Noire

27–30 novembre 2013, St. Julian's, Malte

Document d'information – Session thématique V Création d'une plateforme régionale pour promouvoir la mise en œuvre de directives volontaires visant à garantir des pêches artisanales durables dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives PAD) RÉSUMÉ

En Méditerranée et en mer Noire, comme dans le reste du monde, la pêche artisanale est importante en tant que source de moyens de subsistance et d'alimentation nutritive. La 29^e session du Comité des pêches de la FAO (COFI) tenue en 2011 a recommandé qu'un instrument international soit élaboré sous forme de directives volontaires venant compléter les Code de conduite pour une pêche responsable de 1995 (CCRD) à l'appui de la pêche artisanale. Cette recommandation s'appuie sur la reconnaissance du rôle important joué par ce sous-secteur dans la sécurité alimentaire, l'élimination de la pauvreté et le développement durable. Les *Directives d'application volontaire visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives PAD)* ont une portée globale mais sont axées plus spécialement sur les besoins des pays en développement¹.

Le texte du projet de Directives PAD a été mis au point dans le cadre d'un processus de consultation très poussé associant plus de 4000 parties prenantes. La plupart des consultations qui se sont tenues dans le monde entier ont été menées par la communauté des organisations de la société civile, tandis que d'autres ont été organisées par les projets et les partenaires de la FAO. Ces consultations ont clairement fait ressortir l'importance d'adopter une approche respectueuse des droits de l'homme dans la gouvernance et le développement du sous-secteur de la pêche artisanale et de prendre en compte les trois piliers de la durabilité – environnemental, économique et social.

Les Directives PAD visent à soutenir la visibilité, la reconnaissance et le renforcement du rôle important que joue déjà la pêche artisanale et à contribuer aux efforts déployés à l'échelon national et mondial en vue d'éliminer la faim et la pauvreté. Elles s'appliquent à la pêche artisanale dans tous les contextes et à tous les acteurs – femmes et hommes – tout au long de la chaîne de valeur. Elles mettent en relief un certain nombre de principes directeurs essentiels qui appuieront leur mise en œuvre, à savoir la dignité et les droits de l'homme, le respect des cultures, la non-discrimination, l'égalité et l'équité entre les sexes, l'équité et l'égalité, la consultation et la participation, la primauté du droit, la transparence, la responsabilité, la durabilité économique, sociale et environnementale, les approches globales et intégrées, la responsabilité sociale, la faisabilité et la viabilité sociale et économique

¹ Voir www.fao.org/fishery/ssf/guidelines/en.

Premier Symposium régional sur la pêche artisanale durable en Méditerranée et en mer Noire

27–30 novembre 2013, St. Julian's, Malte

S'agissant des thèmes abordés, les Directives PAD couvrent:

- Cinq domaines thématiques:
 - o Amélioration de la gouvernance foncière et de la gestion des ressources
 - o Développement social, emploi et travail décent
 - o Chaîne de valeur, secteur après capture et commercialisation
 - o Égalité entre les sexes (transversal)
 - o Risques de catastrophe et changement climatique (transversal)
- Quatre domaines liés à la mise en place d'un cadre propice et à l'appui à la mise en œuvre:
 - o Cohérence politique, coordination institutionnelle et collaboration
 - o Information, recherche et communication
 - o Développement des capacités
 - o Appui à la réalisation, suivi et évaluation

Le texte final des Directives PAD fait actuellement l'objet de négociations. Cependant, si l'adoption de cet instrument en soi est d'une importance cruciale, le véritable défi tient à sa mise en œuvre: les Directives PAD ne deviendront réellement effectives que si leurs dispositions sont appliquées. Au cours du processus de consultation qui a servi de base pour la rédaction des Directives, la question de leur mise en œuvre a déjà été prise en compte et les deux processus ont été considérés comme étant parallèles et se recoupant. Deux ateliers internationaux, organisés par la FAO à Rome, ont abouti à des recommandations spécifiques concernant la mise en œuvre des Directives PAD et les travaux futurs. L'atelier sur les *Directives internationales pour garantir une pêche artisanale durable (International Guidelines for Securing Sustainable Small-Scale Fisheries)*, tenu en février 2012, a souligné la nécessité d'une approche intégrée. Un atelier sur le *renforcement des organisations et de l'action collective en matière de pêche pour avancer dans la mise en œuvre des Directives internationales pour garantir une pêche artisanale durable (Strengthening Organizations and Collective Action in Fisheries: a way forward in implementing the International Guidelines for Securing Sustainable Small-scale Fisheries)*, tenu en mars 2013, a examiné le rôle des différents types d'action collective et d'organisations coopératives en matière de pêche. Enfin, en septembre 2013, une réunion a été organisée par le Bureau sous-régional de la FAO en Tunisie, en collaboration avec des partenaires locaux, afin de discuter du *renforcement des organisations de pêche artisanale dans les pays d'Afrique du Nord*.

Ce symposium régional sur la pêche artisanale durable en Méditerranée et en mer Noire, organisée par la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) et la FAO offre une excellente occasion pour examiner la mise en œuvre des Directives PAD dans la région. L'objectif de la session thématique V – Création d'une plateforme régionale pour promouvoir la mise en œuvre de directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale – consiste à examiner quels processus et structures institutionnelles seront nécessaires et quel pourrait être le rôle des différents acteurs. La session et les discussions qui s'y tiendront devraient contribuer à promouvoir la collaboration et la communication entre les partenaires et les parties prenantes – au sein de la région et dans le monde. On espère également que, grâce au partage d'expériences et de connaissances, la session fournira des éléments pour l'élaboration de stratégies de mise en œuvre et d'un programme d'assistance mondial, qui ont également été demandés par le Comité des pêches (COFI) de la FAO.

Quatre différents sujets seront examinés au cours de la session thématique V:

- Défis et opportunités pour le secteur de la pêche artisanale en Méditerranée et en mer Noire
- Approche axée sur les droits de l'homme: situation et besoins actuels en matière d'accès aux droits fondamentaux économiques, sociaux et culturels
- Développement social et économique pour les artisans pêcheurs, les travailleurs de la pêche et leurs communautés en vue d'améliorer la durabilité de la pêche artisanale, y compris dans le secteur après capture, et de contribuer à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté

Premier Symposium régional sur la pêche artisanale durable en Méditerranée et en mer Noire

27–30 novembre 2013, St. Julian's, Malte

- Bilan des expériences nationales d'action collective et d'organisations (coopératives et associations de pêcheurs) et moyens pour les valoriser, notamment à travers le renforcement des capacités et la création d'associations régionales ou sous-régionales

Les conclusions de Malte qui seront élaborées à l'issue de ce symposium devraient souligner la nécessité pour tous de déployer des efforts concertés afin d'assurer une mise en œuvre efficace des Directives PAD. Les gouvernements, les organisations de la société civile et les ONG, les institutions de recherche et toutes les autres parties prenantes sont appelés à soutenir ce processus. Les dispositions des Directives PAD devraient faire partie intégrante des politiques régionales, nationales et locales, des stratégies et des plans d'action, et des ressources humaines devraient être mobilisées à cette fin. Le processus de mise en œuvre doit être transparent et participatif. Il convient en outre de déployer des efforts spécifiques afin de faire participer les personnes pauvres et marginalisées à la prise de décision. La collaboration, la communication et l'échange d'expériences et de connaissances devraient caractériser les actions entreprises.